



Traité Pessa'him

Michna 8 - Chapitre 3

ג, ח וכן מי שיצא מירושלים, ונזכר שיש בידו בשר הקודש--אם עבר הצלופים, שורפו במקומו; ואם לאו, חזר ושורפו לפני הבירה מעצי המערכת. עד כמה הן חוזרים, רבי מאיר אומר, זה וזה כביצה; רבי יהודה אומר, צית. וחכמים אומרים, בשר הקודש צית, וחמצץ כביצה.

Le même principe s'applique à celui qui sort des limites territoriales de Jérusalem et se souvient qu'il a, en main, de la chair provenant d'une offrande sainte. S'il a dépassé le mont Scopus, il brûlera cette chair sur place. Sinon, il retournera la brûler devant la bira à l'aide du bois réservé à l'autel. Et pour quelle quantité doit-on retourner ? Rabbi Méir dit dans l'un et dans l'autre cas, lorsque la quantité atteint le volume d'un œuf. Rabbi Yehouda dit : dans les deux cas pour le volume d'une olive. Et les Sages disent, pour la chair, (il retournera) pour le volume d'une olive et pour le hamets, (il retournera) pour le volume d'un œuf.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions